



Direction Départementale  
du Travail de l'Emploi  
et de la Formation  
Professionnelle de l'Allier



# ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

DEMANDE ATTRIBUTION de L'AIDE à l'ACCOMPAGNEMENT et à l'ENCADREMENT TECHNIQUE

## Textes de référence :

articles L.322-4-16, L.322-4-16-8, R.322-18 à R.322-18-3, D.322-24 à D.322-24-3 du code du travail,  
article 80 de la loi N°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de cohésion sociale,  
décret N°2006-1156 du 15 septembre 2006 relatif à la liste d'employeurs pouvant passer avec l'état une convention pour la mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion,  
arrêté du 31 août 2005 fixant le montant de l'aide à l'accompagnement et ses modalités de paiement,  
circulaire DGEFP N°2005-41 du 28 novembre 2005 relative aux ateliers et chantiers d'insertion

## I - IDENTITE DE LA STRUCTURE

- Structure porteuse du projet: (joindre copie des statuts, composition des membres, ...)

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE BESBRE – SOLOGNE BOURBONNAISE**  
Adresse: **Route de Vichy – 03290 Dompierre sur Besbre**

Téléphone: **04.70.34.57.06**  
Télécopie : **04.70.34.53.62**  
Adresse messagerie électronique: **cc.valdebesbre@wanadoo.fr**

N°SIRET :  
Code NAF : Code IDCC :

Nom du président : **M. CHERASSE Jean-Paul**

Responsable (nom, qualité) : **Stéphanie DEMANGEOT, Directrice**

## II – IDENTITE DU CHANTIER D'INSERTION

Nom de l'Atelier ou Chantier d'Insertion : **CHANTIER D'INSERTION**

Adresse:  
Téléphone:  
Télécopie :  
Adresse messagerie électronique:

Date de création de l'atelier et chantier d'insertion : **Juillet 2002 par la Communauté de Communes**  
Atelier et chantier d'insertion permanent :  **oui**  non

Dates envisagées : **1er Janvier 2009** Durée : **12 mois**  
Nombre de postes en insertion sollicités : **12** dont **6** CAE et **6** CAV(**Répartition CAV et CAE variable selon recrutement**), soit en ETP : **9**

TAUX de RETOUR à l'EMPLOI sur lequel vous vous engagez **30 %**

(CDI et CDD d'au moins 6 mois dans le secteur marchand)

## STRUCTURE EMPLOYEUR

### Activités

Quels sont les secteurs d'activité de votre structure ?

Education  transport  environnement  NTIC   
Famille, santé, solidarité  culture  tourisme  sport

Logement, vie de quartier  prévention, sécurité  justice  vie associative

**si mixte, précisez : COMPETENCES COMMUNAUTAIRES**

Autre secteur :

Tourisme, sauvegarde du patrimoine, économie, aménagement du territoire, développement social, protection environnement, appui et accompagnement des politiques publiques destinées à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en difficultés.

Quelles sont vos principales activités ? (entretien d'un lieu, activités de bâtiment, de recyclage des déchets).

#### **Activité 1** CHANTIER D'INSERTION

1 équipe de 5 personnes intervenant sur l'activité PANS DE BOIS à Thionne

1 équipe de 7 personnes intervenant sur l'activité MOBILE (travaux d'environnement et de petit bâtiment) sur l'ensemble du territoire communautaire.

**Autres** (compléter sur une feuille libre si nécessaire)

Qui sont vos donneurs d'ordre, vos clients, bénéficiaires ?

**Bénéficiaires** : 12 personnes éligibles aux Contrat d'Avenir et Contrat d'Accompagnement dont jeunes ou/ et bénéficiaires du RMI ou ayant droit. Ces personnes résideront prioritairement sur le Territoire Communautaire et seront volontaires pour s'engager dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Une mixité sera privilégiée entre les bénéficiaires de minimas sociaux, jeunes, jeunes CIVIS, jeunes sous mains de la Justice, DELD, personnes ayant une reconnaissance TH, demandeurs d'emploi de plus de 45 ans.

### Territoire d'intervention

Le Territoire d'intervention est celui de l'intercommunalité Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise composée de 16 communes (Beaulon, Chatelperron, Chavroches, Diou, Dompierre /Besbre, Jaligny /Besbre, Liernolles, Mercy, Monétay /Loire, Pierrefitte/Loire, Saint Léon, Saint Pourçain /Besbre, Saint Voir, Saligny /Roudon, Thionne, Vaumas) qui intègrent un secteur urbain et un milieu très rural. 16 communes se trouvent en zone de revitalisation rurale :

- Le chantier PANS DE BOIS intervient sur la commune de Thionne,
- Le chantier MOBILE peut intervenir sur tout le territoire communautaire.

## Partenariat

Préciser les liens et partenariats noués avec les institutions publiques (ANPE, Conseil Général, Conseil Régional, Communes, EPCI, DDTEFP, DDASS, PLIE, ...).

Des liens ont été établis avec le Conseil Général dans le cadre d'une collaboration étroite avec la CLI et les Assistantes Sociales de secteur dans le cadre de réunions trimestrielles régulières.

Le suivi professionnel sera réalisé par l'organisme de formation chargé de l'encadrement technique et de l'accompagnement socioprofessionnel.

Dans le cadre de la Maison pour l'Emploi, différents partenariats ont été établis, notamment avec la Mission locale pour l'accompagnement des jeunes et avec l'ANPE pour la mise en place de prestations, avec le Conseil Régional d'Auvergne pour les formations, avec la DDTEFP de l'allier pour les chantiers d'insertion.

Coordinations avec la déléguée aux Droits des Femmes et des Familles dans un souci de mieux rendre accessible le dispositif au public féminin.

Partenariat à compléter avec le point Accueil V A E de la maison pour l'emploi et la solidarité et tout autre organisme en lien avec la V A E.

Préciser les liens et partenariats noués avec les branches professionnelles, les OPCA, les consulaires.

Poursuite de la convention de partenariat entre la Mission locale de Moulins et la FFB, et l'ANPE.

Préciser les liens et partenariats noués avec d'autres organismes ou structures d'insertion par l'activité économique, qui interviennent auprès du même public :

Dans le cadre de la maison pour l'emploi collaboration avec AIDES et tous les autres partenaires de la Maison pour l'Emploi et la Solidarité.

## DESCRIPTION DU PROJET De CHANTIER D'INSERTION

### 1) Donneur d'ordre - Maître d'ouvrage :

Préciser la structure maîtrise d'ouvrage des travaux (*joindre la délibération pour les collectivités territoriales ou le procès-verbal pour les autres structures autorisant l'engagement des travaux*) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE BESBRE SOLOGNE BOURBONNAISE

159 Route de Vichy

03290 Dompierre sur Besbre

### 2) Nature des travaux :

Préciser la nature des travaux à réaliser :

#### Equipe PANS DE BOIS :

Thionne : remontage de la maison des Loges (maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, électricité, carrelage, menuiserie...)

#### Equipe MOBILE

Aménagement des entrées de bourg de la Communauté de Communes

Balisage et ouverture de sentiers de randonnée sur le territoire communautaire

Entretien des espaces verts sur les différents terrains appartenant à la Communauté de Communes

### 3) Territoire d'intervention :

Quelle est la localisation de l'atelier et chantier d'insertion ?

Précisez si l'activité développée dans le cadre du projet d'accompagnement se réalise dans un espace qui fait l'objet d'une définition particulière, juridique ou politique : zone prioritaire de type Dotation de Solidarité Urbaine, ZRU, ZUS, ZRR, Pays, Intercommunalité, périmètre d'un PLIE, objectif 2 du FSE, milieu très rural, Commune, Agglomération, EPCI ?

Territoire Communautaire qui comprend 16 communes.

### 4) Fonctionnement de l'activité :

Préciser les modalités d'organisation du travail sur le chantier (calendrier, durée de travail, temps de travail, périodes de congés, horaires, fonctionnement des équipes, règlement intérieur, ...)

**A COMPLETER**

PANS BOIS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES MIDI					
MOBILE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES MIDI					

### 5) Conditions de travail :

Indiquer la convention collective applicable, le nom du service de Médecine du travail effectuant la visite d'embauche, les tâches et locaux spécifiques les jours d'intempéries

Convention collective : régime de droit privé sans convention collective

Médecine du travail : service médecine du travail du Centre de Gestion de l'Allier

### 6) Hygiène et Sécurité :

Les salariés disposent-ils de vestiaires, de toilettes, de douches (si nécessaire), d'eau potable sur le (s) site (s) d'intervention : : OUI

Préciser :

Equipe MOBILE : des locaux adaptés sont fournis par les Municipalités.

Equipe PANS DE BOIS : des locaux adaptés sont fournis par la Municipalité.

Risques professionnels encourus par les salariés lors du chantier	Moyens de protection mis à disposition des salariés pour éliminer tous risques d'accident du travail
CF TABLEAUX CI-DESSOUS	CF TABLEAUX CI-DESSOUS

Machines présentant un risque particulier lors de leurs utilisations	Date de vérification du bon fonctionnement du matériel selon les normes de sécurité fixées par la législation en vigueur
CF TABLEAUX CI-DESSOUS	CF TABLEAUX CI-DESSOUS

POSTE DE TRAVAIL LIEU	DESCRIPTION DE LA SITUATION	MESURES DE PREVENTION	SUIVI	PAR
Chantier Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise				

POSTE DE TRAVAIL LIEU	DESCRIPTION DE LA SITUATION	MESURES DE PREVENTION	SUIVI	PAR
Chantier Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise				

## 6) Partenariats développés :

Préciser les liens et partenariats noués avec d'autres organismes ou structures d'insertion par l'activité économique, qui interviennent auprès du même public :

Des liens ont été établis avec le Conseil Général dans le cadre d'une collaboration étroite avec la CLI et les Assistantes Sociales de secteur dans le cadre de réunions trimestrielles régulières.

Le suivi professionnel sera réalisé par l'organisme de formation chargé de l'encadrement technique et de l'accompagnement socioprofessionnel.

Dans le cadre de la Maison pour l'Emploi, différents partenariats ont été établis, notamment avec la Mission locale pour l'accompagnement des jeunes et avec l'ANPE pour la mise en place de prestations, avec le Conseil Régional d'Auvergne pour les formations, avec la DDTEFP de l'allier pour les chantiers d'insertion.

Coordinations avec la déléguée aux Droits des Femmes et des Familles dans un souci de mieux rendre accessible le dispositif au public féminin.

Partenariat à compléter avec le point Accueil V A E de la maison pour l'emploi et la solidarité et tout autre organisme en lien avec la V A E.

Préciser les liens et partenariats noués avec les institutions publiques (ANPE, Conseil Général, Conseil Régional, Communes, EPCI, DDTEFP,...).

**Cf. ci-dessus**

Préciser les liens et partenariats noués avec le milieu économique (branches professionnelles, OPCA, consulaires, groupements d'employeurs, ...)

La Communauté de Communes confie certains travaux à des entreprises et d'autres au chantier. Ainsi professionnels des entreprises et participants du chantier sont en contact.

Les entreprises du secteur, de par la permanence du dispositif depuis plus de 12 ans, connaissent très bien les chantiers, et font appel aux différents partenaires en cas de besoins de recrutement.

FFB conviée aux réunions de pilotage du chantier + travail sur des grilles de compétence.

Préciser les liens de coordination pour la mise en œuvre du projet d'accompagnement

**A COMPLETER**

# OBJECTIFS DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

- relatifs à l'action d'accompagnement pendant le parcours et à sa sortie

Quels objectifs et moyens vous fixez-vous pour la mise en œuvre du projet d'accompagnement (orientation, consolidation, renforcement des actions d'accompagnement existantes, création de nouveaux outils ; démarche qualité, ingénierie d'accompagnement par d'autres structures ou en direction des collectivités territoriales, etc.)

**A COMPLETER**

- relatifs à la construction de partenariats pour l'insertion socioprofessionnelle

**Prestations ANPE délivrées à titre gracieux selon la demande sollicitée par l'employeur :**

► un conseiller ANPE rencontrera individuellement chaque salarié chaque trimestre en vue de mettre en place des actions spécifiques :

- A R E (Atelier de Recherche d'Emploi) : préparation d'un entretien d'embauche, élaboration d'un CV, préparation à la création d'entreprise, module Internet.
- B C A (Bilan de Compétences Approfondi) : recherche des aptitudes et compétences par rapport à un projet professionnel et à sa finalité.
- E M T (Evaluation en Milieu de Travail) qui se déroule en entreprise.
- E C C P (Evaluation des Connaissances et Capacités Professionnelles) : étude par un organisme extérieur des connaissances par rapport à un référentiel métier.

► Suivi des bénéficiaires : entretien dans les 2 mois suivants la fin du chantier

Quel est votre objectif en matière de développement du partenariat ? Préciser clairement quels sont vos partenaires, le type de lien que vous avez avec eux ainsi que la périodicité et la composition des comités de pilotage et de suivi.

**Périodicité des comités suivi et pilotage :**

**Comité suivi :** 6 pendant la période (1 tous les 2 mois) - le président et les vice présidents chargés de l'insertion à la Communauté de Communes Val de Besbre- Sologne Bourbonnaise, la Mission Locale (conseiller chargé du projet), D.D.T.E.F.P. (service insertion), ANPE, Conseil Général, l'organisme chargé de l'encadrement technique et de l'accompagnement (encadrants technique, socio- professionnel, le représentant de l'organisme ) + CLI, assistantes sociales, CAP EMPLOI, service pénitencier d'insertion et de probation, AIDES.

**Comité pilotage :** 4 pendant la période (1 par trimestre)- le Président et les Vice Présidents chargés de l'insertion à la Communauté de Communes Val de Besbre- Sologne Bourbonnaise, la Mission Locale (conseiller chargé du projet), D.D.T.E.F.P. (service insertion), ANPE, Conseil Général, l'organisme chargé de l'encadrement technique et de l'accompagnement (le représentant de l'organisme), + CLI, D.D.A.S.S., Préfecture (Délégation Droit des Femmes), Fédération Française du Bâtiment, CAP EMPLOI.

**A compléter**

- relatifs aux publics accompagnés

Caractéristiques des publics (en nombre et en ETP) et des outils et moyens (personnel, logistique, ...) mis en œuvre ? Préciser les modalités d'évaluations à l'admission, et les différentes phases d'évaluation en cours de parcours

**A COMPLETER**

- relatifs à votre stratégie globale en terme d'accès et de préparation au retour à l'emploi

*(Votre stratégie globale peut suivre plusieurs pistes : formation, orientation professionnelle, etc)*

*En quelques mots, décrivez votre stratégie :*

**A COMPLETER**

## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Dès l'accueil, l'accompagnement socioprofessionnel s'articule autour des différentes phases du parcours du demandeur d'emploi dans l'atelier et chantier d'insertion, par la mise en œuvre de procédures et d'outils de suivi et d'évaluation des salariés afin de construire leur parcours d'insertion et leur sortie vers l'emploi durable.

### **Description de la phase d'accueil**

*(Présentation de la structure, du formateur et de l'encadrant technique (joindre le C.V) ; présentation et signature du règlement intérieur de fonctionnement ; organisation matérielle ; vêtements de sécurité, transport, repas, horaires de travail, documentation, constitution des groupes, ...)*

Communauté de Communes VB/SB : agent chargé du suivi administratif et des relations avec les salariés de l'action - Karine SABOT, adjoint administratif territorial à temps plein, intervenant 17h30 hebdomadaires sur cette action

**A COMPLETER**

**Description de l'accompagnement socioprofessionnel pendant le parcours d'insertion**

*Chaque personne devra participer à un bilan initial définissant des objectifs d'apprentissages visés et à des bilans d'étapes. Chaque bilan fera l'objet d'un rapport cosigné par le bénéficiaire et/ou le formateur et/ou l'encadrant technique.*

- Développement d'outils au service des salariés (permanents ou en insertion)  
*(livret d'accueil, de suivi, fiches d'évaluation.....)*

**A COMPLETER**

- Information et formation des salariés en insertion :

**A COMPLETER**



-actions de formation proposées aux salariés sur l'année N-1  
*actions portées par la structure*

*actions externes (utilisation de dispositifs existants : à tout moment du projet d'accompagnement, les services de l'ANPE peuvent être mobilisés).*

-autres actions proposées aux salariés sur l'année N-1 :  
*(évaluations, TRE, groupes de parole, etc....)*

- Egalités des chances Hommes – Femmes
- Information sur les structures locales en matière de santé
- Information sur les postures et gestes du travail
- La mobilité
- Vie pratique
- La santé : l'équilibre alimentaire

**Développements ou améliorations prévus pour l'année en cours**

**A COMPLETER**

Pus - value d'efforts d'accompagnement réalisés comparativement à l'action précédente

	Fonctions dédiées à l'accompagnement (intitulé des postes)	<b>Plus-value</b> apportée par l'aide à l'accompagnement <b>en plus de celle déjà réalisée par les services de l'ANPE</b> (recrutement, ETP)	Autres fonctions (intitulé des postes)
Salariés permanents			
Bénévoles	0		
Total des personnes			
ETP			

**MOYENS MIS à DISPOSITION de l'ACTION****1 – Détail du poste « frais de personnel »**

Fonctions	Effectifs (en ETP)		Dont contrats aidés		Masse salariale	
	N -1	N	N -1	N	N-1	N
Direction						
Accueil						
Accompagnement des bénéficiaires	0,22					
Encadrement technique	1,46					
Administration, secrétariat, comptabilité	0,5	0.5				

\* Année N-1 : 12 bénéficiaires – Année N : 12 bénéficiaires

**2 - Moyens humains mis à disposition pour la conduite de l'action dans le cadre du projet d'accompagnement**
**A COMPLETER**

	<i>Fonctions dédiées à l'accompagnement (intitulé des postes) en ETP</i>	<b><u>Plus-value</u></b> apportée par l'aide à l'accompagnement <b><u>en plus de celle déjà réalisée par les services de l'ANPE</u></b> (recrutement, ETP)	<i>Autres fonctions (intitulé des postes)</i>
Salariés permanents - CDI - CDD			
Bénévoles	-		
Total des personnes			
ETP			

**3 - Moyens matériels :** ensemble des moyens matériels mis à disposition de l'action (locaux, matériel informatique, aide à la mobilité, ...)

**A COMPLETER**
**4 - Intervention d'un organisme d'appui en ingénierie, d'information et de conseil (DLA, autres)**
**A COMPLETER**

## 5 - La professionnalisation des permanents et bénévoles :

Ce chapitre a pour but de préciser les actions collectives ou individuelles mises en œuvre dans l'ACI pour développer la formation, la qualité, les outils et procédures.

- plan de formation conduit sur l'année N-1

Fonction des personnes	Intitulé de la formation	Durée en heures	Autres renseignements

- plan de formation conduit sur l'année N

Fonction des personnes	Intitulé de la formation	Durée en heures	Autres renseignements

- Autres actions conduites : (participation à séminaires, colloques, échanges approfondis avec des partenaires, réunions d'équipe, documentation, information, démarche qualité....)

### PROGRAMME EQUAL GDID

## 7) Moyens financiers

**Fournir les contrats de travail et le montant des rémunérations annuelles des encadrants technique et socioprofessionnel**

**Préciser la répartition de frais de structure lié d'une part à l'encadrement technique et d'autre part à l'accompagnement socioprofessionnel :**

- Indicateurs financiers et ratio de la structure

En euros	Année N - 1		Année N	
	Subv. exploitation	Prestation	Subv. exploitation	Prestation
Total des financements publics				
Total des financements privés				
Chiffre d'affaires				
Financements publics/chiffre d'affaire				
Financements publics/masse salariale des permanents				
Excédent brut d'exploitation				

- Détail du poste de subventions d'exploitations

Sources de financement	Année N - 1	Année N
<b>Etat</b>		
* DDTEFP		
* DDASS		
* ministère justice		
* ministère jeunesse		
* FASILD		
* politique ville		
Autres ( <i>précisez</i> )		
<b>Collectivités territoriales</b>		
* Région		
* Département		
* Communes		
* PLIE		
* autres ( <i>précisez</i> )		
<b>Etablissements publics</b>		
* <i>précisez</i>		
<b>Autres sources</b> ( <i>précisez</i> )		
<b>TOTAL</b>		

## Budget de la structure

Sur la base d'un chantier avec 12 bénéficiaires à 26 heures par semaine  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

<b>DEPENSES</b>	<i>Montants €</i>	<b>RECETTES</b>	<i>Montants €</i>
<b>60 ACHATS</b>		<b>70 RÉMUNERATION DES SERVICES</b>	
Fournitures d'ateliers ou d'activités		Participation des usagers	
Eau Gaz Electricité		Prestation de services : ● CAF	
Fournitures d'entretien et de bureau		● Autres	
<b>61 SERVICES EXTERNES</b>		(préciser)	
Sous-traitance générale		Autres produits	
Formation des bénévoles		<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
Locations		● CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	
Travaux d'entretien et de réparation		DEMANDES	
Primes d'assurances		● CREDITS EUROPEENS	.....
Documentation/études et recherches		● ETAT (services à préciser)	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERNES</b>	.....	Droit commun aide accompagnement 50%	.....
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires		Droit commun	
Encadrement technique (à compléter)	.....	Droit commun	
Accompagnement socioprofessionnel (à compléter)	.....	Emplois aidés par l'Etat (CNASEA)	
Publicité – Publications		● CONSEIL GENERAL	
Transports d'activités et d'animations		<b>AIDE A L'ENCADREMENT 50%</b>	
Missions, réceptions et déplacements		<b>FRAIS DEPLACEMENT + REPAS</b>	
Frais postaux – Téléphone		<b>REMB SALAIRES BENEFICIAIRES</b>	
<b>63 IMPÔTS ET TAXES</b>		● COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Taxes sur les salaires		Région Service :	
Autres impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices)		Service :	
<b>64 FRAIS DE PERSONNEL</b>		Département Service :	
Salaires chargés personnel adm. Com Com		Service :	
Salaires bruts bénéficiaires chantier		Commune	
Charges sociales de l'employeur (bénéficiaires chantier)		Communauté d'Agglomération ou de communes	.....
Autres (déplacements, repas bénéficiaires)		● ORGANISMES SEMI-PUBLICS	
Visites médicales+ trousse pharmacie		Caisse d'allocations familiales	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		Caisse des dépôts et consignations	
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>		Chambre de commerce	
Intérêts des emprunts		Autres (Préciser)	
Autres charges financières		● SUBVENTIONS PRIVEES	
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		Entreprises	
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>		Fondations	
Dotation aux amortissements		Autres (préciser)	
Dotation aux provisions		<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
Dotation pour réserve de trésorerie		Participations des adhérents (cotisations, frais d'utilisation...)	
<b>69 IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>		<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
CHARGES SUPPLEMENTIVES		<b>78 REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS</b>	
<b>TOTAL</b>	.....	<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	
		<b>SOUS TOTAL</b>	
		CONTRE PARTIE DES CHARGES SUPPLEMENTIVES	
		<b>TOTAL</b>	.....



# ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

**La loi N° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale opère une reconnaissance législative des Ateliers et Chantiers d'Insertion (article L 322.4.16.8 du Code du Travail) et consacre le renforcement considérable des moyens qui leur sont alloués notamment par la création d'une aide à l'accompagnement.**

Un ACI constitue un dispositif d'insertion sociale et professionnelle conventionné par l'Etat, après avis du CDIAE et en tenant compte de l'offre existante pour assurer un développement équilibré des actions d'insertion sociale et professionnelle. Il est porté par des organismes de droit privé à but non lucratif, les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, les départements, les chambres départementales d'agriculture, les établissements d'enseignement professionnel et d'enseignement agricole de l'Etat et l'Office national des forêts.

Un ACI ne dispose pas de la personnalité morale.

Un ACI se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Il joue un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles. Ses activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les avantages et aides octroyés par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants.

Fondé sur la mise en situation de travail des personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles, l'ACI développe des activités d'utilité sociale qui ne sont pas rentables en raison de la faible productivité des salariés embauchés parmi les publics en situation de grande exclusion sociale.

## Publics :

- *bénéficiaires des minima sociaux (RMI et ayants droit, ASS, API, AAH),*
- *demandeurs d'emploi de longue durée dont les travailleurs handicapés et les femmes isolées en incluant les situations monoparentales,*
- *jeunes de moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle,*
- *Ex - détenus ou personnes sous main de justice.*

## Recrutement :

Les offres d'emploi sont déposées à l'ANPE.

Le recrutement est réalisé conjointement par la structure employeur, l'ANPE, l'UTAS, la mission locale et autres prescripteurs.

## Dispositif de l'aide à l'accompagnement :

Soumise au **principe d'additionnalité** avec les aides existantes, cette aide doit permettre l'accroissement de l'accompagnement en qualité comme en quantité et ne doit pas se substituer aux financements déjà mobilisés.

La mise en œuvre d'un accompagnement spécifique et le respect du principe de concurrence loyale conditionnent l'éligibilité de la structure candidate au conventionnement A.C.I..

L'article L 322.4.16.8 du Code du Travail précise que les A.C.I. organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

## **La création de l'aide à l'accompagnement vise à renforcer la fonction d'accompagnement dans les A.C.I.**

L'accompagnement des personnes en difficultés doit être assuré principalement par des salariés permanents de la structure assurant des fonctions techniques, d'encadrement et d'accompagnement individualisé. Par dérogation à ce principe, il peut être effectué par le **personnel salarié d'une autre structure d'insertion par l'activité économique**.

Les critères d'attribution et de modulation de l'aide sont les suivants :

- *les publics accueillis et leurs caractéristiques*
- *les modalités d'accompagnement des salariés*
- *la nature et les partenariats établis*
- *les objectifs de taux de retour à l'emploi.*

L'aide est versée par le CNASEA

(DR de Languedoc- Roussillon – Service Formation Professionnelle et Emploi – 13, rue Raymond Marc – 30039 Nîmes Cedex.- Tél. : 04.66.38.82.82)

### **OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT**

- 1) *Accompagner des personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, pour les aider à retrouver une stabilité personnelle, un statut social propre à favoriser leur réinsertion professionnelle, un emploi.*
- 2) *Développer l'employabilité en réalisant une activité dans une organisation de travail, en repérant les savoirs être et les savoir-faire professionnels transférables au moyen d'un accompagnement renforcé et en intégrant, si possible, une démarche de validation des acquis de l'expérience professionnelle.*

### **OBJECTIFS DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ENCADREMENT TECHNIQUE**

#### **L'encadrant technique est chargé :**

- \* *d'organiser et d'animer une activité de production, de faire acquérir des règles et des gestes professionnels en situation de travail.,*
- \* *d'évaluer avec la personne et l'accompagnateur socioprofessionnel les capacités et les compétences professionnelles transférables,*
- \* *de participer au suivi de la personne dans son parcours d'insertion avec les autres intervenants internes et externes,*
- \* *d'être présent en continu pendant la durée des activités du chantier.*

Le principe d'un **encadrant à temps plein pour une équipe composée de 10 à 14 personnes** est retenu.

#### **L'accompagnateur socioprofessionnel est chargé :**

- \* *d'aider chaque salarié à mettre en œuvre un projet de reprise d'activité professionnelle réaliste (et éventuellement de formation) en tenant compte des freins à l'insertion en*
  - *accueillant, informant et guidant le salarié pendant la durée du parcours sur le chantier.*
  - *prenant toutes initiatives, en lien avec les partenaires et notamment l'ANPE, afin que le salarié puisse bénéficier des actions de bilans et de formations correspondant à ses besoins,*
  - *assurant l'accompagnement vers les organismes mettant en œuvre ces actions.*
  - *assurant l'interface avec le travailleur social identifié lors de l'admission sur le chantier, pour faciliter le traitement de difficultés sociales constitutives de freins pour le projet socioprofessionnel.*
  - *favorisant, organisant et valorisant le passage en entreprise et intérim d'insertion autant de fois que nécessaire en liaison avec l'ANPE.*
- \* *d'évaluer les parcours d'insertion en organisant très régulièrement des entretiens d'évaluation,*
- \* *de rechercher les actions à mobiliser et réaliser des préconisations pour la poursuite du parcours d'insertion à l'issue du chantier.*

Il s'agit d'un accompagnement individualisé complété par des interventions à caractère collectif : dont le but est la recherche d'une maîtrise de l'environnement socio-économique local et le développement des capacités d'autonomie et d'initiative de la personne pour (re)trouver un emploi.

L'encadrement socioprofessionnel peut être assuré par un ou plusieurs salariés **permanents** de la structure ou en faisant appel à un organisme spécialisé.

Compte tenu de l'importance capitale de la fonction d'accompagnement dans le chantier d'insertion, les titulaires seront clairement identifiés **(avec communication du CV)**.

## **Contenu du dossier de demande**

### **d'aide financière d'une structure porteuse d'un atelier ou chantier d'insertion prévue par la réglementation en vigueur**

#### **I/ Renseignements concernant le chantier ou atelier d'insertion**

- 1/ Dossier DUSA pour les associations;
- 2/ Pour les CCAS-CIAS et les communes et EPCI, dossier présentant l'organisme, le budget prévisionnel pour le ou les ACI et la description des actions ;
- 3/ Projet social ou d'établissement de l'ACI ;
- 4/ Adéquation du projet économique et social de l'ACI avec l'environnement local et l'offre de formation déjà existante,
- 5/ Projet de contrat d'assurance couvrant l'association ou le CCAS/ CIAS vis à vis des utilisateurs ;
- 6 / Les comptes et résultats financiers pour les années N-1 comprenant notamment :
  - le compte de résultat et le bilan de l'année précédente
  - le compte de résultat et le bilan prévisionnels de l'année en cours
- 7/ Budget prévisionnel de l'activité
  - bilan de la mise en œuvre de l'action telle qu'elle avait été prévue dans la convention précédente ;
  - bilan des autres actions pour lesquelles l'organisme a été conventionné.

#### **II. Description précise du projet d'accompagnement pour chaque ACI (concerne l'ensemble des ACI, avec ou sans aide à l'accompagnement)**

- 1/ Adresse et nature juridique de la structure porteuse ;
- 2/ Adresse de(s) atelier(s) et chantier(s) d'insertion où s'effectue(nt) la ou les activité(s) ;
- 3/ Description précise de chaque activité avec la mention du client final ;
- 4/ Territoire d'exercice de chaque activité ;
- 5/ Nombre et caractéristiques des personnes en difficulté que la structure porteuse se propose d'embaucher pour la totalité du chantier ou atelier, et la répartition pour chaque ACI ;
- 6/ Modalités, personnels avec leurs fonctions respectives (salariés, bénévoles), moyens matériels et financiers (locaux, matériel informatique...) dédiés aux ACI, ainsi que la répartition des moyens humains, financiers et matériels par ACI et par fonctions (chantier et accompagnement socioprofessionnel);
- 7/ Personnel permanent avec sa qualification (joindre CV et copie du contrat de travail) ;
- 8/ Objectifs d'insertion ;
  - projet professionnel ;
  - formation (pré-qualification, certificat de compétence, VAE) ;
  - proposition d'orientation professionnelle, d'emploi ou de formation à la sortie ;
- 9/ Objectif de taux de retour à l'emploi ;
- 10/ Signature d'une charte qualité départementale sur l'accompagnement quand elle existe ;
- 11 / Modalités de déroulement de l'action ;
  - modalités d'accueil, de suivi et d'accompagnement des salariés ;
  - modalités de collaboration avec les collectivités locales, Maisons de l'Emploi, PLIE, PAIO, Missions locales, CCAS, les associations du secteur social, les structures d'insertion par l'activité économique ;
  - signature éventuelle d'une convention de coopération avec l'ANPE.